



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aulnay-sous-Bois, le 23 avril 2024

## AULNAY-SOUS-BOIS ET LE FIPHFP RENOUVELLENT LEUR CONVENTION POUR UNE POLITIQUE D'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP TOUJOURS PLUS AMBITIEUSE



### RELATIONS PRESSE

Mairie d'Aulnay-sous-Bois

1 Place de l'Hôtel de Ville - BP 56  
93602 Aulnay-sous-Bois CEDEX

Téléphone : 01 48 79 44 55  
maire@aulnay-sous-bois.com

### FIPHFP

Fanny Auverny-Bennetot  
fauverny@image7.fr

Ce mardi 23 avril, la mairie d'Aulnay-sous-Bois a signé officiellement le renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en présence de Monsieur Bruno BESCHIZZA, maire d'Aulnay-sous-Bois, Président de Paris Terres d'Envol, Madame Séverine MAROUN, Conseillère Départementale, Première Adjointe au Maire, de Marine NEUVILLE, directrice du FIPHFP et de Richard CUNIER, directeur régional Ile-de-France, Banque des Territoires, Groupe Caisse des dépôts.

Cette signature illustre la politique volontariste et ambitieuse d'Aulnay-sous-Bois, ville pleinement mobilisée pour accompagner au mieux les agents en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel.

Forte des réflexions impulsées dès 2016 sur le handicap au sein des services municipaux et afin d'appuyer ses actions en faveur des agents en situation de handicap, la Ville d'Aulnay-sous-Bois a conclu en 2017 une convention de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les nombreuses et diverses actions déjà menées ont ainsi pu être conduites en faveur des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) grâce à un financement de près de 300,000€.

Soucieuse de garantir les meilleures conditions de travail qui soient à ses agents, la ville a créé un service de santé et de sécurité au travail, du handicap et du maintien dans l'emploi (SSTHMDE) et, plus récemment, un poste supplémentaire de référent handicap.

Malgré un contexte économique contraint, la Ville souhaite maintenir le recrutement de travailleurs en situation de handicap, tout en poursuivant la sensibilisation déjà initiée au sein des services municipaux.

Dans ce nouveau projet de convention avec le FIPHFP pour la période 2023-2026, la Ville mènera un plan d'actions ambitieux avec pour objectif de mieux accompagner les agents concernés par le handicap ou l'inaptitude médicale et de mieux prévenir cette dernière.

Les bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, nombreux dans les métiers à forte pénibilité et majoritairement des femmes, représentent à ce jour plus de 10% de la masse salariale de la Ville d'Aulnay-sous-Bois. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2017 à la suite de la procédure mise en place lors de la dernière convention visant à mieux suivre l'évolution et les besoins de ces agents.

Grâce à cette ambition de la municipalité et au soutien financier du FIPHFP, ces actions volontaristes vont pouvoir prendre davantage d'ampleur.

**Bruno BESCHIZZA**  
Maire d'Aulnay-sous-Bois



## À propos du FIPHFP

Le FIPHFP, au service des employeurs publics.

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Depuis sa création, le taux d'emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,72 % contre 5,53 % pour l'hospitalière et 4,36 % pour l'État.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux @FIPHFP

## À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur <https://www.caissedesdepots.fr/>

